

POSITIONNEMENT

Alarme compact et sirène
Centrale modulaire

Sur passage de roue côté conducteur près de la pompe ABS.
Sous la planche de bord côté conducteur.

PASSAGE DU FAISCEAU

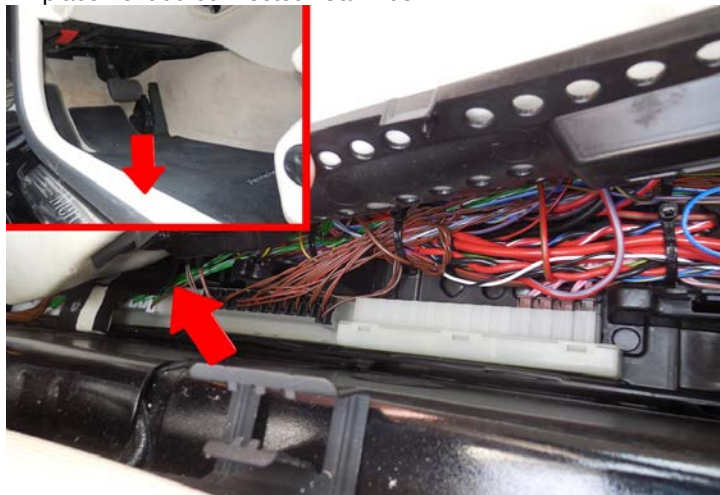
Utiliser le passage libre dans la boîte à fusibles du compartiment moteur.

Fonctions	Couleur des fils régulateur	Couleur des fils véhicule	Positions des fils
+12 VOLT : 	NOIR marqué R	ROUGE 10 mm².	Dans le faisceau venant de la boîte à fusibles à gauche sous le tableau de bord.
MASSE : 	NOIR marqué M		Se connecter au point de masse châssis du véhicule.
INDICATEUR DE DIRECTION :			
POSITIF SOUS CLE : 	NOIR marqué G	ROSE - ROUGE 0,75 mm².	Correspondant au fusible de 7.5A derrière la boîte à fusibles à gauche sous le tableau de bord.
1° BLOCAGE MOTEUR : (Démarreur).  Utiliser un relais 30A.	2x NOIR marqué H	VIOLET-BLANC 2,5 mm².	Derrière le relais VERT de 30A dans le compartiment moteur.
2° BLOCAGE MOTEUR : (Pompe à carburant - véhicule essence et diesel). 	2x NOIR marqué H	ROSE-ROUGE 0,75 mm².	<u>Connecteur:</u> BLEU clair à 10 voies marqué « S8 » à l'arrière de la boîte à fusibles dans le compartiment moteur. <u>Position:</u> N° 2
CAN BUS (CODE PROGRAMMATION): 196 	<u>CAN HIGH:</u> BLEU clair-GRIS	MARRON-ROUGE 0,5mm²	<u>Connecteur :</u> multiple NOIR (CAN BUS concentrateur) fixée sur le passage de câble en plastique en pied de porte conducteur.
	<u>CAN LOW:</u> BLEU clair	MARRON 0,5mm²	

TABLEAU DES FONCTIONS SUR CAN BUS DU VEHICULE SUR ALARME GEMINI

CODE	FONCTION
A	Déclenchement de l'alarme à l'ouverture de porte
B	Déclenchement de l'alarme à l'ouverture du coffre
E	Fonction anti-distraktion
F2	Arrêt de l'alarme en appuyant sur l'ouverture du coffre à la télécommande d'origine et armement en refermant le coffre.

Emplacement du connecteur Can Bus.



NOTE : **Les informations sont données à titre facultatif pouvant être modifiées selon le constructeur.**

ATTENTION : Pour le branchement des systèmes de protection GEMINI toutes les informations doivent être vérifiées avant tout raccordement. Nous déclinons toutes responsabilités pour le non-respect de ces précautions.